

Enseignement supérieur en Pologne

- [1. Les Etudes en Pologne 1](#)
- [2. Les Etudes en Pologne 2](#)
- [3. Informations générales en anglais](#)

Les Etudes en Pologne 1

Brochure informative et promotionnelle

Contenu :

[Faire des études en Pologne, le bon choix !](#)
[Un peu d'histoire](#)
[La période contemporaine](#)
[Comment se déroulent les études en Pologne ?](#)
[L'Enseignement supérieur en Pologne](#)
[Où trouver des informations sur les études en Pologne ?](#)
[Les filières d'études](#)
[Qualification, grades et diplômes](#)
[Les établissements supérieurs spécialisés](#)
[Les universités polonaises dans l'Europe Unie](#)
[Principes d'accueil des étrangers pour des études en Pologne](#)
[Les cours de langue polonaise](#)
[Les examens d'entrée](#)
[Programmes de bourses et échanges d'étudiants](#)
[Les bourses gouvernementales](#)
[Les bourses résultant d'accords entre universités](#)
[Les bourses de l'Union Européenne](#)
[La vie quotidienne d'un étudiant](#)
[Travailler durant ses études](#)
[Adresses](#)

Faire des études en Pologne, le bon choix !

Voici déjà plus de six siècles que les étudiants étrangers de tous les pays d'Europe viennent se former en Pologne, et même, depuis certaines découvertes géographiques et changements de civilisation, du monde entier.

Si tu as ton baccalauréat et te demandes quel cours donner à ta vie, quelle décision prendre concernant ta future carrière ou que tu aies besoin d'aide dans le choix d'une université qui te donne une solide formation supérieure, dans ce cas lis notre guide des études universitaires polonaises. Tu y trouveras de précieuses informations préparées pour des jeunes comme Toi. Et peut-être te persuaderas-tu que cela vaut vraiment le coup de faire des études en Pologne !

Un peu d'histoire

Si tu décides d'étudier à Cracovie, tu auras alors l'occasion unique de séjourner dans les murs mêmes où ont étudié d'éminentes personnalités, également de ton pays, et où ont enseigné de célèbres maîtres polonais et étrangers.

La première université a vu le jour grâce au roi Casimir III le Grand en 1364. Cette Académie de Cracovie, créée sur le modèle de l'académie de Bologne et de Padoue, fut le second établissement d'enseignement supérieur d'Europe centrale après l'Université de Prague.

En 1400, Wladyslas II Jagellon rénova l'académie, dénommée depuis Université Jagellone, sur les fonds laissés par son épouse, la reine Jadwiga, morte un an auparavant et qui avait donné à l'académie tous ses bijoux, y compris ceux portant l'insigne royal (elle ordonna de placer dans sa tombe un orbe de bois à la place de son orbe d'or).

L'ancien siège de l'Université Jagellone – le Collegium Maius - est l'un des rares trésors de l'architecture universitaire médiévale à s'être conservé. Outre la Grande-Bretagne, les

seuls bâtiments de cette époque encore debout se trouvent à l'Université de Salamanque en Espagne, de Bologne en Italie ainsi que dans l'ancienne Université de la Prague tchèque, mais sous forme de fragments.

Le Collegium Maius, à l'angle des rues Sainte-Anne et Jagellone, est le plus vieux bâtiment universitaire de Pologne. Son histoire remonte à 1400 lorsque le roi de Pologne Wladyslas II Jagellone céda à l'Université une grande maison de pierre dont les traces se sont conservées jusqu'à aujourd'hui dans les fondations et dans un angle du Collegium Maius (du côté de la rue Jagellone et de la cour).

Dès le début de son existence, l'Université Jagellone a joui d'une renommée mondiale. Nous ne cacherons pas qu'à côté de matières comme les sciences naturelles, les mathématiques, la philosophie, la médecine, le droit, l'astronomie et la théologie, on enseignait aussi à l'Université de Cracovie des sciences à caractère secret, comme... l'astrologie et l'alchimie. L'étudiant et ensuite docteur en médecine Kasper Goski, fut honoré de son vivant par les Vénitiens qui lui élevèrent une statue de cuivre pour ses prédictions astrologiques qui avaient annoncé la victoire du monde chrétien sur la Sublime Porte, lors de la bataille de Lépante en 1571. Johann Wolfgang Goethe marcha sur les traces de son héros, le docteur Faust² et ce jusqu'à Cracovie où, comme on le sait de sources polonaises et allemandes, ce maître avait étudié et même pratiqué la magie dans une pièce secrète des sous-sols du Collegium Maius. Il n'est d'ailleurs pas exclu que par une sombre journée, sous les murs de ce Collegium Maius, le mage et docteur Faust (1480-1540) et son ami le magicien Jan Twardowski (mort vers 1577) aient croisé l'astronome Nicolas Copernic (1473-1543). Il est même possible qu'au-delà des nuages soit alors apparu le soleil pour briller de tout son éclat jusqu'au 6 novembre 1939, où l'occupant allemand arrêta et envoya en camp de concentration 183 professeurs ainsi qu'un groupe d'étudiants. L'Université Jagellone, quoique fermée par les hitlériens, dispensa des cours secrets auxquels participèrent plus de 800 étudiants.

Jusqu'à la seconde guerre mondiale d'autres institutions universitaires ont aussi contribué à la célébrité de l'enseignement supérieur polonais : l'Université de Vilnius (1579) fondée par le roi Stefan Batory, l'Université de Lvov (1661) ouverte grâce aux efforts de Jean II Casimir, l'Université de Varsovie (1816), l'Université secrète Volante (1882), l'Université de Lublin (1918), l'Université de Poznan (1919) ainsi que des académies techniques, comme par exemple l'Académie des Mines et de la Sidérurgie à Cracovie (1919) et de nombreuses autres Hautes Ecoles humanistes et techniques. Après la seconde guerre mondiale les anciennes universités ont repris leur activité et de nouvelles sont apparues comme l'Université Nicolas Copernic de Torun ou l'ancienne Université allemande de Wroclaw, qui a repris les enseignants d'universités n'existant plus en tant que polonaises, comme celles de Vilnius et de Lvov.

A ce jour, les universités polonaises, les anciennes comme les nouvelles apparues après la seconde guerre mondiale, jouissent d'une bonne réputation dans le monde entier. Elles peuvent s'enorgueillir d'une tradition qui les relie à la modernité ainsi que d'un prestige et de succès scientifiques et didactiques certains.

La période contemporaine*

(*Tu trouveras les adresses internet des institutions nommées dans cette brochure à la fin).

La Pologne a contribué à la formation d'une zone européenne de l'enseignement supérieur. Les représentants du Conseil Central de l'Enseignement Supérieur et de la Commission Nationale d'Accréditation polonaise prennent ainsi part aux séminaires spécialisés et aux rencontres organisées par les pays signataires de la Déclaration de Bologne, dont le but est la recherche d'une meilleure compatibilité et comparabilité des systèmes d'enseignement supérieur. De nombreuses institutions et organisations assurent sa réalisation et sa propagation, comme entre autres la Commission Européenne, l'Association Européenne des Institutions d'Enseignement Supérieur (EURASHE), L'Association Européenne des Universités (EUA) et l'Association des Unions Nationales des Etudiants d'Europe (ESIB) aux travaux desquels la Pologne participe.

Les écoles supérieures polonaises offrent un haut niveau de formation et grâce aux contrats directs avec des écoles supérieures étrangères et aux contrats internationaux gouvernementaux concernant la reconnaissance des formations elles deviennent de plus en plus attrayantes pour les étrangers.

Les initiatives communes de différentes écoles supérieures sont très populaires. On peut citer l'exemple de collaboration entre l'Université Adam Mickiewicz de Poznan et l'Université Européenne Viadrina à Francfort-sur-l'Oder. La création du Collegium Polonicum fut justement le fruit de cette collaboration. C'est une institution commune à deux universités versées dans des activités scientifico-didactiques et qui soutiennent la collaboration des scientifiques polonais et allemands.

Les Polonais comme les étrangers s'intéressent de plus en plus aux formations interdisciplinaires en profitant de la possibilité d'organisation individuelle des études et de la liberté d'étudier plusieurs spécialités dans des écoles supérieures différentes (comme par exemple étudier en même temps les humanités, les mathématiques et la biologie ou autres...) Il faut toutefois souligner le caractère élitiste de cette forme d'études.

La reconnaissance des diplômes polonais témoigne de la qualité de l'enseignement supérieur dans notre pays et ouvre à nos diplômés la voie à d'autres formations et à une carrière professionnelle partout dans le monde.

L'enseignement supérieur en Pologne se développe de façon dynamique. Durant les dix dernières années ont été ouvertes plus de 200 écoles supérieures et le nombre des étudiants est passé de 350 000 à plus de 1,5 million. Varsovie, Cracovie, Poznan, Wroclaw, Gdansk, Szczecin, Łódz et autres villes sont des centres universitaires traditionnels en Pologne. Mais on en a créé aussi de nouveaux à Pultusk, Nowy Sacz, Białystok, Częstochowa, Dąbrowa Górnicza, Ostrowiec Świętokrzyski, Bielsko-Biala, etc... Les écoles supérieures privées, créées à partir de 1991, répondaient à une demande du marché de l'éducation. Actuellement environ 210 écoles privées fonctionnent en Pologne, ce qui représente un phénomène à l'échelon européen. Ces écoles supérieures privées ont contraint les écoles supérieures publiques à vivre en concurrence, ce qui a eu pour effet d'améliorer la qualité de l'enseignement et de les pousser à se réformer selon les standards de « l'université d'entreprise » américaine. On le voit particulièrement dans les écoles polytechniques de Varsovie, Cracovie, Wroclaw, Poznan ou Gdansk qui sont devenues des universités techniques modernes.

L'accréditation est l'outil indispensable du contrôle de la qualité du marché de l'éducation. C'est la Commission Nationale d'Accréditation qui veille à la qualité de l'enseignement dans les écoles supérieures et qui se compose de dix sections, chacune versée dans une filière. Toutes les écoles supérieures qui obtiennent une autorisation d'activité ont le droit chez nous de délivrer des diplômes d'état. Le rôle de l'accréditation est de veiller à ce que toutes les institutions éducatives délivrant des diplômes satisfassent à un cahier des charges particulier.

Les écoles supérieures offrent aux étudiants des programmes d'enseignement en phase avec les exigences de l'économie contemporaine et les besoins d'une société qui évolue. Ces écoles, d'année en année, analysent et actualisent leur offre de programmes en proposant aux étudiants des spécialisations modernes et attrayantes et même des formations post-diplômes.

Beaucoup d'écoles supérieures polonaises appartiennent à des organisations et des associations de prestige. C'est en Pologne que se trouve l'unique école supérieure d'Europe Centrale à posséder l'accréditation EQUIS – association regroupant les meilleures écoles de commerce du monde. Il s'agit de l'Ecole Supérieure d'Entreprise et de Gestion Leon Kozminski de Varsovie où les cours ont lieu en polonais, anglais et allemand.

Les meilleurs établissements supérieurs polonais sont appréciés dans le monde entier. Ils offrent la possibilité de suivre des stages ou des programmes individuels d'études. Ils participent également activement à des programmes internationaux de recherche et à

des échanges universitaires. Plus de 13 000 étrangers issus de 100 pays du monde ont déjà terminé leurs études en Pologne. Dans leurs pays ils appartiennent souvent à l'élite. Ils remplissent de hautes fonctions dans l'état, beaucoup d'entre eux sont d'excellents médecins possédant leur propre clinique, d'autres poursuivent une carrière dans l'industrie. Pour l'année universitaire 2000/2001, plus de 6000 étrangers ont suivis des études en Pologne.

Comment se déroulent les études en Pologne ?

Les écoles supérieures cherchent à assurer à leurs étudiants des conditions d'études confortables et conviviales. Elles mettent à leur disposition des cités universitaires, des cantines, des clubs, des centres de sports et de loisirs, offrent des bibliothèques et des salles de lecture bien équipées ainsi qu' un riche matériel informatique. Les étudiants les plus doués peuvent bénéficier de différentes bourses ou prix.

Etudier en Pologne ne permet pas seulement d'acquérir une formation solide et efficace, c'est aussi une magnifique aventure qui donne en même temps une chance de poursuite de carrière professionnelle aux quatre coins du monde. Les diplômés de nombreux établissements supérieurs polonais sont recherchés sur le marché mondial du travail.

L'enseignement supérieur en Pologne

Les établissements d'enseignement supérieur se divisent en établissements d'état (publics) et privés (non publics). Ces deux types d'établissement travaillent selon les mêmes principes : ils offrent les mêmes filières, ont des cycles identiques, réalisent les mêmes programmes minimum, rassemblent les mêmes documentations et ont les mêmes droits de délivrance de titres professionnels.

Les études dans les écoles supérieures publiques sont gratuites pour les étudiants polonais (à l'exception des études du soir, du week-end et par correspondance). Ces écoles reçoivent l'aide de l'état sous forme de crédits pour l'éducation des étudiants provenant de fonds d'état, sous forme de systèmes de bourses et d'échanges avec l'étranger dans le cadre d'ententes internationales. Les écoles d'état ont leurs traditions et tirent leur prestige et succès scientifiques et didactiques de programmes d'enseignement éprouvés. Elles disposent d'importants moyens en personnels didactiques, en chercheurs et d'un arrière-plan social en pleine expansion.

Les études dans les écoles supérieures privées sont payantes. L'encadrement de ces écoles se compose de professionnels de diverses branches dotés d'une bonne expérience pratique. Elles sont plus petites et donc plus souples, et peuvent modifier plus souvent leurs programmes d'enseignement. Un statut économique plus favorable leur permet de s'occuper de plus près des étudiants qui leur sont confiés. Ces écoles supérieures offrent souvent des foyers d'étudiants équipés de façon moderne et des installations sportives telles que salles de sport, courts de tennis, salles de musculation.

Depuis 1998 existent encore en Pologne des écoles supérieures professionnelles qui se divisent aussi en établissements publics et privés. Elles forment des spécialistes de haut niveau dans des professions bien définies.

Où trouver des informations sur les études en Pologne ?

Les informations les plus importantes sur le système d'enseignement supérieur polonais (structures, administration, législation), sur les ressemblances et différences avec d'autres systèmes d'enseignement sont disponibles auprès du réseau **EURYDICE ()**, Bureau de d'Accréditation des Formations et des Echanges Internationaux à Varsovie (www.buwiwm.edu.pl) et aussi auprès de la Fondation COPERNICUS (www.copernicus.org.pl).

Les systèmes d'études

Les études en Pologne connaissent différents systèmes : système de cours en continu (en journée), de cours du soir, par correspondance et du week-end.

Le système de base des études est le système de cours en continu (en journée). Ces cours ont lieu du lundi au vendredi, le matin et l'après-midi.

Le système de cours du soir est proposé aux personnes qui travaillent et se déroulent donc en fin d'après-midi (Les Polonais pratiquent la journée de travail continue). Les études du week-end sont organisés sous forme de sessions du samedi et du dimanche, en général tous les quinze jours.

Les études par correspondance sont prévues pour les personnes ne pouvant se rendre régulièrement aux cours obligatoires, mais qui sont en mesure de passer régulièrement leurs examens.

Les études dans les établissements d'enseignement supérieur en Pologne peuvent durer de 3 à 6 ans en fonction de la spécialité et du type d'études. Ces établissements proposent des formations du niveau maîtrise (sans licence) ou des études de formation professionnelle supérieure (niveau de licence ou d'ingénieur) et des études complémentaires couronnées par une maîtrise). Ces études complémentaires sont destinées à ceux qui ont terminé leurs études de licence ou d'ingénieur. Les études en vue de l'obtention d'une licence durent au moins 3 ans, les études d'ingénieur 3 ans et demi. La maîtrise s'obtient en au moins 4 ans, mais en général plutôt en 5 ans (cela dépend des établissements) ou en 1 an et demi pour les titulaires d'un diplôme supérieur professionnel (licence ou diplôme d'ingénieur). Les études vétérinaires et de médecine durent 6 ans.

Les études à l'université se divisent en deux étapes : la première (d'environ 3 ans) est axée sur l'acquisition de connaissances théoriques et pratiques, la seconde (de 2 ans) sur les connaissances concernant sa spécialité et une démarche de type scientifique.

Cette dernière étape se termine par la rédaction d'un mémoire de diplôme ou par celui d'un projet de résolution d'un problème pratique.

Qualifications, titres et diplômes

Les écoles supérieures polonaises décernent à leurs diplômés le titre professionnel de *licencié* ou d'*ingénieur* qui s'obtient après 3 ans (parfois entre 3 et 5 ans) sanctionnant la fin des études professionnelles. A la fin de l'étape suivante, c'est à dire des études complémentaires de maîtrise, ou à la fin des études de maîtrise en continu on obtient le titre de *maître*, *maître ingénieur*, de *médecin* ou autre titre correspondant. Les titres de même niveau sont *maître ès-éducation*, *maître ès-art*, *maître ingénieur architecte*, *dentiste*, *vétérinaire*. Pour obtenir un titre professionnel il est nécessaire d'obtenir la validation dans toutes les matières du programme, de suivre un stage conçu dans le programme, de rédiger un mémoire de diplôme et de le soutenir, et d'ensuite passer un examen de diplôme. C'est de cette façon que l'on reçoit son diplôme de fin d'études supérieures.

Les diplômés des établissements d'enseignement supérieur possédant une maîtrise ou un titre correspondant, peuvent demander à exercer un emploi dans ces établissements supérieurs en tant qu' Enseignants Académiques. En outre les personnes possédant les titres déjà énumérés peuvent poursuivre leur formation dans le cadre d'études post-diplômes.

Les écoles supérieures polonaises, et plus exactement les unités chargées de leur organisation, qui remplissent des conditions bien précises, sont habilitées à discerner le titre professionnel de docteur ou de maître de conférences ou à proposer un postulant au titre de professeur.

Le titre de « docteur » est accordé à toute personne titulaire d'une maîtrise ou équivalent qui a réussi ses examens de doctorat et qui a rédigé et soutenu une thèse de doctorat. Celui de « chargé de conférences » se confère à une personne titulaire d'un doctorat, doté d'un bagage de connaissances impressionnant, qui a présenté une thèse apportant une pierre d'importance pour le développement de sa discipline, qui a reçu trois avis

positifs lors de la critique de cette thèse, qui a satisfait à un oral d'examen et qui a donné un cours magistral noté positivement par le Conseil de la Faculté ou par tout autre Conseil Scientifique de cette Ecole Supérieure. Le titre de Maître de Conférences est soumis à l'approbation d'une Commission Centrale.

Dans le domaine de l'art et des disciplines artistiques sont discernées les qualifications I et II, correspondant aux titres de Docteur et Maître de Conférences.

Le titre de professeur est conféré par le Président de la République Polonaise sur la foi de la haute qualité de l'oeuvre didactique et scientifique d'un candidat.

Les Etablissements supérieurs spécialisés

Les établissements d'enseignement supérieur en Pologne se divisent en universités, académies, écoles polytechniques ou écoles supérieures spécialisées (d'économie, d'agriculture, d'art, militaire, d'éducation physique et autres.) Pour connaître les filières dans lesquelles chacune en particulier se spécialise, il n'est qu'à consulter les pages internet du Ministère polonais de l'Education Nationale et des Sports www.men.gov.pl du Bureau de Reconnaissance des Formations et des Echanges Internationaux de Varsovie (www.buwiwm.edu.pl), ainsi que les pages de la Fondation COPERNICUS (www.copernicus.org.pl).

Parmi tous les établissements d'enseignement supérieur spécialisés, certains méritent une attention plus particulière, comme les académies d'éducation physique, où l'on peut étudier le sport, le tourisme et les loisirs, ou les écoles supérieures de marine qui forment les officiers supérieurs de la marine ainsi que les spécialistes de l'économie maritime ou encore comme l'Ecole Centrale des Soldats du Feu de Varsovie, unique en son genre en Pologne.

Il ne faut pas oublier que de nombreux établissements ont des départements en dehors des villes où se trouve leur siège principal.

Les établissements d'enseignement supérieur dans l'Europe unie

La Pologne fait tout ce qui est en son pouvoir pour que son apport en création ou augmentation de capital intellectuel soit le plus grand possible dans l'Europe unie. Les établissements d'enseignement supérieur polonais assurent aux étudiants des programmes modernes de formation. Certaines écoles proposent leurs cours en langues étrangères (le plus souvent en anglais), et un système dénommé transfert de points-crédit offre la possibilité aux étudiants de passage dans les établissements supérieurs polonais de valider cette formation dans leur cursus auprès de leurs établissements d'origine.

Une des formes d'adaptation de l'enseignement supérieur polonais aux exigences de l'Union Européenne est la part active que prennent les établissements supérieurs de Pologne dans les programmes de bourses et d'échanges d'étudiants.

Principes d'accueil des étrangers pour des études en Pologne

Peut commencer des études en Pologne tout étranger :

- justifiant d'une attestation légalisée (ou de tout autre document) de fin de scolarité à l'étranger permettant d'entrer dans l'enseignement supérieur de l'état d'origine – attestation reconnue comme équivalente à l'Attestation de Maturité polonaise (baccalauréat) soit sur la base d'accords internationaux, soit selon une procédure de validation (accordée par les Kuratoriums équivalents des Inspections Académiques des voïévodies).
- ayant suivi des cours le préparant à suivre un enseignement en langue polonaise ou recevant de son établissement supérieur d'accueil une attestation certifiant que

son niveau de connaissance du polonais est suffisant pour profiter d'études en Pologne.

- faisant preuve de prédispositions particulières exigées justement par un établissement supérieur pour certaines filières d'études.

Les étrangers peuvent entreprendre des études sans être soumis aux principes de recrutement s'imposant aux citoyens polonais. La seule condition est de justifier d'un visa ou d'une carte de séjour autorisant à habiter en Pologne ainsi qu'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indications à la poursuite d'études.

Les personnes qui n'ont pas la citoyenneté polonaise peuvent entreprendre des études : comme boursiers s'acquittant de droits ou sur la base de la gratuité sans bénéficier d'une bourse.

Du jour où la Pologne sera reçue dans l'Union Européenne, les ressortissants des pays membres de l'Union et les membres de leurs familles de même que toute personne possédant la citoyenneté de l'un des pays de la Communauté, obtiendront le droit de suivre des études en Pologne selon les principes prévalant pour les citoyens polonais, à la différence que ce dernier groupe ne pourra solliciter de bourses sociales.

Les documents attestant de la formation reçue ou de titres professionnels ou scientifiques obtenus à l'étrangers et dont l'équivalence aux formations ou titres polonais n'aurait pas été établie par des accords internationaux, sont reconnus selon la procédure de la validation par les institutions compétentes. La validation des documents d'attestation de fin de scolarité est du ressort des Kuratoriums (Inspections académiques) des voïévodies. Leurs adresses sont accessibles sur les pages internet du Ministère de l'Education Nationale et des Sports. Les bureaux du Réseau Européen des Centres Nationaux d'Information disposent également d'informations détaillées sur la connaissance des établissements universitaires, les nouvelles localisations des cités universitaires (ENIC) ainsi que sur les centres coopérant avec d'autres états dans ce domaine (NARIC), dont notamment le centre polonais – le Bureau de Reconnaissance des Formations et des Echanges Internationaux.

Le Bureau de Reconnaissance des Formations et des Echanges Internationaux polonais dispose de toute information utile concernant la poursuite d'études pour des candidats titulaires d'un baccalauréat et d'un diplôme étrangers. Chargé de la réalisation des accords internationaux ainsi que de la politique de bourses du Gouvernement de la République Polonaise, le Bureau traite des qualifications des étrangers candidats à des études en Pologne, coopérant pour ce faire avec les représentations diplomatiques et consulaires et les établissements d'enseignement supérieur polonais ainsi qu'avec les institutions étrangères s'occupant des citoyens polonais en formation à l'étranger.

Les cours de langue polonaise

Les étrangers qui se décident à faire des études en Pologne doivent faire preuve d'une connaissance de base du polonais. C'est l'établissement d'accueil qui constate si le niveau de polonais est suffisant pour suivre des études. A ceux qui ne connaissent pas la langue sont proposés des cours d'un an préparant à la poursuite d'études dans des établissements polonais. De tels cours sont organisés dans beaucoup d'établissements supérieurs. Ces frais d'apprentissage sont supportés par les participants de ces cours.

Les Examens d'entrée

Les étudiants qui ont l'intention de continuer en Pologne des études commencées à l'étranger doivent contacter l'établissement supérieur choisi pour recevoir toute information sur les documents nécessaires à présenter.

Le recrutement des étrangers pour des études est différent selon les établissements pour ce qui concerne les contenus de programmes, le degré de difficulté ou la forme de contrôle des connaissances. Les établissements peuvent cependant dispenser l'étranger d'être soumis à l'examen d'entrée qui est imposé aux citoyens polonais.

Dans la plupart des écoles supérieures privées, un entretien remplace les concours d'entrée. Une Attestation de Maturité (comme le baccalauréat) et un certificat médical attestant de la capacité de l'étudiant à poursuivre des études dans sa filière suffisent alors. Seul le nombre de places proposées en limitent l'accès. On trouvera toutes informations utiles sur ce thème sur les pages internet des écoles supérieures accessibles sur le site internet du Ministère de l'Education Nationale et des Sports (www.men.gov.pl). Elles ont été préparées par une action concertée internationale entre établissements supérieurs. Tu peux les contacter directement ou par téléphone pour obtenir des informations sur ces établissements supérieurs ou sur les possibilités de commencer ou continuer des études

Programmes de bourses et échanges d'étudiants

Tu trouveras les informations sur les bourses permettant aux jeunes d'étudier en Pologne auprès du Ministère de l'Education Nationale de ton propre pays qui dispose de bourses attribuées dans le cadre d'accords internationaux. Tu les trouveras aussi, toujours sur ce thème, au Bureau de Reconnaissance des Formations et Echanges Internationaux à Varsovie.

Ce bureau coordonne et organise le recrutement, donne son feu vert pour les études et stages dans les établissements supérieurs pour les étrangers qui souhaitent suivre un enseignement en Pologne sur la base d'accords internationaux et coordonne également le coopération internationale des établissements supérieurs polonais dans le cadre du Programme Centre-européen d'échange universitaire CEEPUS, en remplissant le rôle d'antenne polonaise de CEEPUS.

Les bourses gouvernementales

Les étrangers peuvent étudier en Pologne selon les modalités financières suivantes :

- comme boursiers du gouvernement polonais bénéficiant d'études gratuites et d'une bourse d'études.
- comme boursiers du gouvernement polonais bénéficiant d'études gratuites, mais sans bourse d'étude
- de façon privée, selon le principe d'études entièrement payantes.
- comme boursiers du gouvernement de son propre pays.

Si des études financées par une bourse du gouvernement polonais t'intéressent, il te faudra remplir une demande auprès de la représentation diplomatique polonaise (ambassade ou consulat de la République Polonaise) qui convient, en fonction du lieu d'habitation ou de l'institution s'occupant des échanges de bourses dans le pays étranger. Ta demande sera adressée au Bureau de Reconnaissance des Formations et d'Echanges Internationaux de Varsovie qui traite les dossiers d'octroi de bourses du gouvernement polonais.

Les candidats intéressés par des études payantes peuvent adresser leur demande à une représentation diplomatique ou l'envoyer directement à l'établissement supérieur polonais de leur choix.

Les bourses résultant d'accords inter-universitaires

Grâce à une entente entre un établissement supérieur polonais et étranger, il est possible de procéder à des échanges d'étudiants et de scientifiques pour une période temporaire. Ces établissements se mettent d'accord sur les modalités d'octroi de bourses. Un étudiant désireux d'obtenir une bourse en Pologne doit satisfaire aux exigences d'un échange inter-universitaire. Certains établissements supérieurs ont leur propre programme de bourses.

Les bourses de l'Union Européenne

Etudier en Pologne est également possible grâce aux programmes de l'Union Européenne, auxquels participent activement les établissements d'enseignement supérieur polonais, surtout le programme d'éducation SOCRATES, qui permet une collaboration à tous les niveaux et dans différentes filières de formation.

Une des actions du programme SOCRATES, ERASMUS, s'adresse aux établissements supérieurs et coordonne les échanges étudiants. On portera une attention particulière au programme TEMPUS, monté par l'Union Européenne à l'usage des pays de l'Europe Centrale et Orientale, qui soutient la coopération internationale des écoles supérieures.

Le programme LEONARDO DA VINCI finance l'organisation de stages professionnels pour étudiants, la préparation de programmes de formation innovateurs, des programmes d'enseignement ou du matériel didactique. Ce programme concerne les jeunes gens participant à une formation initiale professionnelle.

La vie quotidienne d'un étudiant

Les foyers universitaires polonais assurent aux étudiants des conditions sociales semblables à ceux des autres pays européens. Les étudiants ont à leur disposition des résidences et des restaurants universitaires, des clubs et des installations de sport et de loisirs.

Les étudiants étrangers ont en Pologne un droit d'accès, sur la base de l'adhésion volontaire, à l'assurance-maladie universelle. Cette assurance apporte la gratuité des soins médicaux. Des dispensaires universitaires et centres de soins sont à la disposition des étudiants assurés.

Les étudiants qui préfèrent ne pas souscrire cette assurance maladie en Pologne peuvent utiliser les services médicaux payants des cabinets privés, des dispensaires et hôpitaux. Il convient aussi de prendre une assurance complémentaire responsabilité civile pour couvrir tout risque d'accident.

Les étudiants étrangers en Pologne qui financent eux-mêmes leurs études et s'entretiennent par leurs propres moyens peuvent prétendre à des bourses d'études. Ce sont des bourses accordées par les établissements supérieurs pour ceux qui obtiennent de bons résultats dans les études ou alors des bourses de fondations.

Les polonais comme les étudiants étrangers préfèrent d'ordinaire habiter dans des résidences universitaires. Les chambres y sont le plus souvent de deux ou trois personnes, plus rarement d'une personne. Selon le type de standard, les chambres sont

dotées de kitchenettes et salles de bains individuelles et en plus de téléphone et d'accès à internet. On y trouve aussi des salles d'études, des salles de télévision, des bars, de petits restaurants, des postes, de petits magasins, des kiosques, des points de reprographie, des buanderies. Beaucoup d'étudiants se décident cependant à habiter par leurs propres moyens, en louant soit une chambre dans une famille soit un appartement particulier. Des bureaux de logement les aident à trouver le logement qui leur convient. Le mieux est de commencer à chercher déjà un logement pendant les vacances.

Les établissements supérieurs polonais assurent l'usage de cantines qui existent dans de nombreuses maisons d'étudiants. Les sièges de ces établissements abritent des fast-foods, de petits bars sans alcool et des pizzerias de même que des points de restauration légère bon marché qui servent de bons petits plats maison.

La vie étudiante sans loisir ni diverses formes de relaxation manquerait singulièrement d'intérêt. Certains affirment sous forme de boutade que la vraie vie étudiante ne commence qu'après les cours... et dure jusque tard dans la nuit.

Les responsables des établissements supérieurs comme les organisations étudiantes assurent un programme de loisirs attrayant. En Pologne, dans ces écoles, on a le choix entre les cabarets littéraires étudiants, les clubs de discussions pour cinéphiles, de nombreuses organisations, des associations, des fondations, des unions sportives, des chœurs universitaires, des ensembles de chants et danses, des journaux universitaires, des théâtres étudiants, des cercles de passionnés, des organisations caricatives.

Travailler durant ses études

Les organisations étudiantes organisent des Salons de l'Emploi dans lesquels de nombreuses entreprises présentent aux étudiants et diplômés des écoles supérieures leurs offres de stages et divers programmes d'enseignement. Mais durant des études continues, un étudiant ne dispose pas, d'ordinaire, de suffisamment de temps pour prendre un emploi à temps plein. Plus populaires sont les travaux occasionnels comme : cours particuliers, travail dans un pub, distribution de prospectus, garde d'enfants, accompagnement de personnes âgées, lavage de carreaux, ménage de bureaux, collage d'affiches, guide d'excursions, création de sites internet, vente au porte à porte, promotion et vente de produits dans les magasins, figurant pour des programmes de télévision, réceptionniste, hôtesse, lecteur dans des écoles de langue, traducteur ou correcteur. Conformément à la réglementation polonaise, seuls les étudiants étrangers suivant des études continues peuvent travailler sur un temps de vacances, pour une période n'excédant pas trois mois, sans avoir à demander d'autorisation de travail. Tout autre cas est soumis à l'obtention d'une autorisation de travail.

Adresses

Sources d'information sur le système d'enseignement et ses fondements juridiques :

Ministère de l'Education Nationale et des Sports, Département d'Intégration Européenne et de Coopération avec l'Etranger.

www.men.gov.pl.

Eurydice (Réseau d'information sur l'éducation fonctionnant sur le principe d'une coopération permanente entre bureaux nationaux nommés par les ministères de 30 pays et le Bureau Européen central de Bruxelles. Ce Bureau Européen a été fondé par la Commission Européenne pour la coordination des actions du Réseau.) www.eurydice.org

Bureau Polonais d'Eurydice (Fondation de Développement du Système d'Education)
www.socrates.org.pl/eurydice

NARIC (une émanation du programme SOCRATES, réseau de centres créé par la Commission Européenne en 1984 pour initier une plus large collaboration entre états dans le domaine de la reconnaissance des formations universitaires et des qualifications professionnelles) Adresses des centres de ce réseau ENIC/NARIC: enic.cepes.ro/cgi-bin/enic.plx

SOCRATES/ERASMUS (adresses et téléphones des bureaux de tous les pays)
<http://europa.eu.int/comm/education/socrates/agera.html>

Fondation pour le Développement du Système d'Education Programme Socrates (pages polonaises)
www.socrates.org.pl

LEONARDO DA VINCI <http://europa.eu.int/comm/education/leonardo.html>

Informations de la Commission Européenne sur l'éducation en Europe.
http://europa.eu.int/comm/education/index_en.html
<http://culture.coe.fr>

Présentation de la Commission Européenne <http://europa.delpol.pl>

IRIS (Integrating Reporting for International Students)
<http://www.iris.siu.no/iris.nsf/irisstart>

Declaration de Bologne (informations)
<http://www.bologna-berlin2003.de>

EUA (European University Association – Association Européenne Universitaire)
<http://www.unige.ch/eua>

EURASHE (European Association of Institutions in Higher Education – Association Européenne des Institutions d'Enseignement supérieur)
www.eurashe.be

FEDORA (European Forum for Student Guidance)
<http://www.fedora.eu.org>

EAIE (European Association for International Education)
<http://www.eaie.nl>

Associations étudiantes

AEGEE (Association des Etats Généraux des Etudiants de l'Europe) <http://www.aegee.org>

ESN (ERASMUS Students Network)
<http://www.esn.org>

ERASMUS (informations en langue polonaise)
<http://www.erasmus-on-line.pl>

ESIB (The National Unions of Students in Europe – Association des Unions Nationales des Etudiants en Europe)
<http://www.tky.hut.fi/~esib/>

BEST (Board of European Students of Technology)
<http://www.best.eu.org/>

IAESTE (International Association for the Exchange of Students for Technical Experience)
<http://www.iaeste.org/>

AIESEC
(Association Internationale des Etudiants en Sciences Economiques et Commerciales ;
association internationale, apolitique, dirigée entièrement par les étudiants).
<http://www.aiesec.org>

Bureau AIESEC en Pologne
<http://www.aiesec.pl>

Présenté en langues polonaise et anglaise avec renvois à des pages internet destinées
aux étrangers souhaitant venir en Pologne et rédigées dans leur langue nationale.

Autres adresses

European University Institute
<http://www.iue.it/>

College of Europe
<http://www.coleurop.be>

ACA (Academic Cooperation Association)
<http://www.aca-secretariat.be>

Débats sur l'avenir de l'Europe http://europa.eu.int/futurum/index_en.htm

Informateur sur les écoles supérieures et sur les écoles de formation courte sans
baccalauréat. Contient les adresses de toutes les écoles supérieures, des informations sur
les modalités de recrutement et sur le classement de ces écoles. Disponible en version
polonaise. www.pomaturze.pl

Action d'information sur l'enseignement supérieur avec baccalauréat et sans baccalauréat.
L'organisateur en est l'Association des Etudiants Polonais, soutenue par le Cabinet du
Président de la République Polonaise, les voïévodes, les présidents (maréchaux) de
diétines, les inspections académiques ainsi que des organisations sociales.
<http://www.powitanie.com.pl/>

Le Collegium Maius à Cracovie, la plus vieille partie de l'Université Jagellone, elle même
une des plus anciennes d'Europe.

Inauguration solennelle de l'année universitaire à Cracovie

Nicolas Copernic, le premier au Moyen Age à élaborer le modèle héliocentrique de notre
système solaire, a étudié à l'Université Jagellone et a donné son nom à l'université de
Torun.

L'université de Lublin porte le nom de Marie

Curie-Sklodowska, prix Nobel de Physique.

Les bibliothèques des villes accueillant des écoles supérieures possèdent de riches collections dans de nombreuses langues étrangères.

Les étudiants de l'université ne parquent guère en habits de soirée, mais cela leur arrive. L'Académie des Beaux Arts de Varsovie jouit d'une grande renommée. L'une de ses diplômées est Magdalena Abakanowicz, sculpteur de renommée mondiale

L'une des plus grandes écoles artistiques de Pologne est l'Académie Cinématographique de Łódź où le célèbre metteur en scène Roman Polanski a terminé ses études en 1959.

Les étudiants arpentent la Place du Vieux Marché à Cracovie. Même s'ils habitent plutôt à la périphérie de la ville, ils passent beaucoup de temps dans le centre.

Le cadre universitaire polonais est d'ordinaire une ville ancienne avec ses traditions. Le climat magique des vieilles villes favorise une vie conviviale. Sur la photo, fontaine de Neptune à Gdansk.

Les Etudes en Pologne 2

SOMMAIRE

[Les études en Pologne](#)

[Étudier avec satisfaction](#)

[Reconnaissance des diplômes polonais](#)

[Informations fondamentales sur l'enseignement supérieur en Pologne](#)

[Être en bonne santé](#)

[Étudier avec plaisir](#)

[Travail](#)

[Adresses](#)

Les études en Pologne

Les meilleures hautes écoles polonaises jouissent d'une renommée incontestable et leurs diplômés occupent, dans maints pays du monde, des postes de responsabilité dans l'Administration, dans les domaines de la science, de la culture, de l'industrie ou des affaires. Les diplômes polonais ouvrent sur la poursuite des études et sur une carrière professionnelle, ce qui est une preuve d'excellence de l'enseignement universitaire polonais. Ces formations de haute qualité sont proposées dans des universités illustres, de longue tradition, telles que l'Université Jagellonne à Cracovie, fondée en 1364, connue autrefois comme l'Académie de Cracovie, mais aussi dans de grandes écoles contemporaines, récemment ouvertes, telle que l'École supérieure d'entreprise et de management portant le nom de Leon Kozminski, à Varsovie, qui possède l'accréditation EQUIS. Les programmes de grandes écoles s'ajustent aux exigences de l'économie mondiale et à l'évolution des sociétés. Certains parmi eux proposent des activités en langues étrangères (le plus souvent en anglais) et réalisent le système européen du transfert des points de crédit (European Credit Transfer System – ECTS). Ils créent ainsi la possibilité d'inclure, dans la période des études dans l'une des grandes écoles polonaises, le programme d'études à l'école mère, permettant une pleine convertibilité du système de formation et de l'offre didactique.

Les écoles supérieures polonaises participent activement aux programmes de bourses et d'échange d'étudiants au sein de l'Union européenne. Le Conseil général de l'enseignement supérieur ainsi que la Commission polonaise d'accréditation d'État qui veille à la qualité de la formation dans les écoles supérieures en Pologne, prennent part aux travaux indiqués par la Déclaration de Bologne, dans le but de créer l'Espace européen de l'enseignement supérieur, et d'uniformiser les systèmes d'enseignement supérieur en Europe.

Actuellement, les écoles supérieures polonaises forment à peu près 10 mille étrangers dans presque toutes les disciplines d'études, dans les universités, notamment celles de médecine. Parmi les étudiants en médecine, ce sont avant tout les Américains et les Norvégiens qui constituent le plus nombreux groupe d'étrangers. Au Collegium Medicum de l'Université Jagellonne, 100 futurs médecins norvégiens font leurs études.

Étudier avec satisfaction

Les conditions d'admission

Tout étranger désirant étudier en Pologne doit présenter un certificat de scolarité légalisé (ou un autre document) donnant droit aux études dans le pays qui le reçoit. Il sera accepté soit sur la base des accords internationaux, soit sur la relation d'équivalence du diplôme étranger et du baccalauréat polonais.

Il est indispensable que le candidat suive le cours préparatoire aux études en langue polonaise ou qu'il présente le certificat, délivré par l'école choisie, attestant le niveau satisfaisant de sa maîtrise de la langue polonaise, afin d'entreprendre des études en Pologne. On attend ainsi que les compétences du candidat répondent aux exigences précises de l'école supérieure choisie.

Les étrangers peuvent être admis aux études, sans qu'on leur impose les règles de recrutement propres aux citoyens polonais. Ils doivent avoir le visa ou la carte de séjour permettant de se fixer en Pologne, ainsi que le certificat médical confirmant l'absence de contre-indications pour entreprendre des études.

Les diplômes d'études ainsi que les titres professionnels et les degrés scientifiques ou les degrés dans le domaine de l'art obtenus à l'étranger dont la parité avec les documents polonais attestant la formation et les degrés scientifiques n'a pas été réglée par les accords internationaux, sont honorés sur la voie de la reconnaissance par les conseils légaux de faculté dans les écoles supérieures polonaises.

Ce sont les autorités administratives des écoles de voïvodie qui s'occupent de la reconnaissance des certificats scolaires des étrangers. L'adresse de cette institution se trouve sur la page Internet du Ministère de l'Éducation nationale et du sport (www.men.gov.pl).

À partir du mai 2004

- les travailleurs étrangers, citoyens d'un pays-membre de l'Union européenne, qui sont toujours ou ont été employés en Pologne, ainsi que les membres de leurs familles, à condition d'habiter sur le territoire de la République de Pologne,

- les citoyens des pays-membres de l'Union européenne et les membres de leurs familles, disposant de ressources matérielles suffisantes pour couvrir toutes les charges, pourront entreprendre des études en Pologne selon les règles s'imposant aux étudiants polonais. Il faut pourtant observer que les personnes appartenant au deuxième groupe ne pourront bénéficier de la bourse sociale. Cela veut dire, entre autres, que les personnes susdites, devront s'acquitter des mêmes droits d'inscription que les citoyens polonais et se présenter, comme eux, aux examens d'entrée aux études.

Toutes les informations sur l'admission aux études des étudiants disposant de certificats ou de diplômes étrangers sont accessibles au Bureau d'information sur la reconnaissance des diplômes étrangers et de l'échange international (www.buwiwm.edu.pl). Ce Bureau s'occupe des résolutions des accords internationaux ainsi que de la politique de bourses du gouvernement de la République de Pologne, et il se charge de la coordination, de l'organisation du recrutement et de l'évaluation des étrangers – candidats aux études et aux stages dans les grandes écoles polonaises. Cette institution coopère, sur ce plan, avec des représentants diplomatiques et consulaires polonais ainsi qu'avec les grandes écoles. En plus, il collabore avec des institutions étrangères s'occupant de l'accueil des citoyens polonais en formation à l'étranger. Le Bureau coordonne également la coopération internationale des hautes écoles polonaises dans le cadre du Programme de l'échange académique d'Europe centrale CEEPUS, accomplissant le rôle du Bureau polonais de CEEPUS.

Les cours de la langue polonaise

Les étrangers qui se décident à entreprendre des études en Pologne, doivent prouver leur connaissance du polonais permettant de faire les études en cette langue. C'est la commission de la grande école choisie qui l'évalue. À tous ceux qui ne connaissent pas le polonais et qui souhaitent entrer dans l'une des grandes écoles, on propose un cours préparatoire de langue, d'un an. De tels cours sont organisés par les grandes écoles à Lodz (www.uni.lodz.pl/ulinfo/sjpdcc.htm), à Lublin (www.cjkip.umcs.lublin.pl), à Cracovie

(e-mail : pojuchno@cyf-kr.edu.pl), à Wrocław (www.snjo.pwr.wroc.pl), à Rzeszow (e-mail : centrumpolonus@poczta.onet.pl).

Les examens d'entrée

Les étudiants envisageant de continuer, en Pologne, leurs études commencées à l'étranger, sont obligés de prendre contact avec la grande école de leur choix, pour obtenir les renseignements sur les documents indispensables à l'inscription. Quant au recrutement des étrangers pour les études, il existe, selon les écoles, des différences concernant le matériel utilisé, le degré de difficulté de l'examen, et les formes d'évaluation des connaissances du candidat. Les grandes écoles ont aussi le droit de renoncer aux principes du recrutement (c'est à dire de l'examen d'entrée) obligatoires pour les étudiants polonais. À partir du mois de mai 2004, les étrangers issus de l'Union européenne, candidats aux études en Pologne, seront soumis à la même procédure de recrutement que les citoyens polonais.

Dans la plupart des grandes écoles non publiques, l'entretien d'embauche a remplacé les examens d'entrée. Souvent, le diplôme du baccalauréat et le certificat médical suffisent à l'inscription dans une école. Pourtant, le nombre de places est limité. Toutes informations sur ce sujet se trouvent sur les pages Internet des grandes écoles, accessibles au service Internet du Ministère de l'Éducation Nationale et du Sport. Elles sont élaborées par les services de coopération internationale dans les grandes écoles. Il est possible de s'y présenter directement ou bien de téléphoner pour obtenir des informations sur les conditions d'entrée.

Les programmes de bourses et l'échange des étudiants

Les ministères de l'éducation dans les pays d'origine des candidats disposent d'informations précises sur les bourses d'étudiants accordées dans le cadre des accords internationaux. De même, il est possible de s'en procurer au Bureau d'information sur la reconnaissance des diplômes étrangers et de l'échange international, à Varsovie.

Les bourses gouvernementales

Les étrangers peuvent étudier en Pologne, à condition de répondre aux conditions financières suivantes:

- comme boursiers du gouvernement polonais, profitant des études gratuites et des prestations boursières,
- comme personnes profitant des études gratuites, mais sans prestations boursières,
- en tant que personnes privées, en respectant le remboursement intégral,
- comme boursiers du gouvernement de leur pays.

Pour faire des démarches dans le but d'obtenir la bourse du gouvernement polonais, il faut déposer une demande auprès de la représentation diplomatique polonaise (l'ambassade ou le consulat de la République de Pologne) correspondant au lieu d'habitation ou à l'institution s'occupant de l'échange boursier à l'étranger. La demande sera adressée au Bureau d'information sur la reconnaissance des diplômes et de l'échange international à Varsovie, examinant les demandes de bourse auprès du gouvernement polonais.

Les candidats intéressés par des études entièrement payantes peuvent présenter leur demande au bureau de la représentation diplomatique polonaise ou l'envoyer directement à la grande école choisie.

Les bourses en vertu des accords internationaux

L'échange des étudiants et des scientifiques, pour un délai déterminé, peut s'effectuer à la base des accords entre les grandes écoles polonaise et étrangère. Ces deux institutions précisent les règles pour accorder les bourses. L'étudiant étranger, désirant obtenir une bourse, doit se plier à toutes les exigences de l'échange entre hautes écoles. Certaines grandes écoles dressent leurs propres plans de bourses. Les informations nécessaires se trouvent sur leurs pages accessibles au service Internet du Ministère de l'Éducation Nationale et du Sport.

Les bourses de l'Union européenne

Les programmes de l'Union européenne, auxquels participent activement les hautes écoles polonaises, facilitent également les études en Pologne. Il est indispensable de citer surtout le programme éducatif SOCRATES rendant possible la coopération sur tous les niveaux et dans différents domaines.

Une des actions du programme SOCRATES est ERASMUS adressé justement aux grandes écoles et coordonnant l'échange des étudiants.

Il faut attirer l'attention sur le programme TEMPUS III, soutenant la coopération internationale de grandes écoles, préparé par l'Union européenne et destiné aux pays de l'Europe centrale et orientale, n'étant pas membres de l'Union.

Le programme LEONARDO DA VINCI finance à titre supplémentaire les stages professionnels organisés pour les étudiants, élabore des programmes novateurs de formation, d'éducation, ou prépare des outils didactiques. Il est destiné en premier aux jeunes gens qui commencent une formation professionnelle.

Le système européen du transfert des points de crédit (ECTS)

Certaines grandes écoles polonaises pratiquent le système ECTS qui permet d'affecter la période d'études faites à l'étranger, au programme de sa grande école d'origine. Le système admet l'octroi d'un nombre de points, dits "ECTS", au bénéfice d'une matière, indépendamment de la mention. Il est possible d'obtenir de 2 à 12 ou 14 points. Après avoir passé l'examen, il faut demander confirmation de ce fait ainsi que l'attestation du nombre de points accordés. L'obtention de 30 ou 60 points permet de valider un semestre ou une année d'études.

La reconnaissance des diplômes polonais

Les diplômes polonais sont respectés en vertu des accords internationaux concernant la reconnaissance de l'équivalence des documents de formation ou – dans le cas des pays avec lesquels de tels accords n'ont pas été signés – à la base des règlements de la reconnaissance des diplômes étrangers, obligatoires dans le pays en question. Les informations compétentes sur ce sujet se trouvent sur les pages du Bureau d'information sur la reconnaissance des diplômes étrangers et de l'échange international du pays en question (les adresses et les numéros de téléphone sont accessibles à la page [http : //enic.cepes.ro/cgi-bin/enic.plx](http://enic.cepes.ro/cgi-bin/enic.plx)).

Le diplôme obtenu auprès des grandes écoles polonaises doit être légalisé au Ministère de l'éducation nationale de la République de Pologne (universités, écoles polytechniques, académies d'agriculture, économiques, pédagogiques, écoles supérieures pédagogiques, l'Académie théologique chrétienne, écoles supérieures professionnelles, grandes écoles non publiques inscrites dans le registre du Ministère de l'éducation nationale ainsi que les académies de l'éducation physique) ou au Ministère de la Santé (académies de médecine, centre de formation des infirmières), au Ministère de la Culture (écoles secondaires et écoles supérieures artistiques), au Ministère de l'Infrastructure (écoles supérieures maritimes) au Secrétariat de l'Épiscopat de Pologne (grandes écoles et écoles sous les auspices de l'Église catholique) et puis au Ministère des Affaires étrangères de la République de Pologne.

À partir du mois de mai 2004, la reconnaissance de la formation obtenue dans une grande école polonaise sera conforme aux règlements de l'Union européenne, en distinguant les diplômes et qualifications, obtenues soit dans un but académique, soit dans un but professionnel.

Dans le premier cas, la reconnaissance des diplômes obtenus dans d'autres pays de l'Union européenne sert à continuer des études et elle est de la compétence des pays-membres particuliers, n'étant pas réglée à l'échelle communautaire. Pourtant, dans le cas de la reconnaissance dans un but professionnel, il est question de reconnaître les qualifications déjà acquises et non les degrés ou titres scientifiques. La reconnaissance des qualifications acquises dans un autre pays de l'Union européenne s'exerce, soit dans le but d'entreprendre un emploi non réglé automatiquement; soit dans le but d'exercer une profession réglée selon les directives générales ou concernant différents secteurs, par exemple en ce qui concerne le métier de médecin, celui de stomatologue, de vétérinaire, d'infirmière, de sage-femme, de pharmacien ou d'architecte.

Le principe de reconnaissance concerne tous les diplômes ou certificats obtenus dans les grandes écoles, agissant légalement dans un des pays membres de l'Union européenne,

à partir du mois de mai 2004, en Pologne, qu'il s'agisse d'écoles publiques ou privées (les diplômes des deux types d'écoles sont équivalents, conformément aux règlements obligatoires à l'Union européenne).

Sur les pages internet <http://europa.eu.int/scadplus/leg/en/s19005.htm>, on peut trouver davantage d'informations sur le système de reconnaissance des qualifications professionnelles opérant à l'Union européenne.

Les centres nationaux d'information sur la reconnaissance des diplômes et les délais d'études, NARIC, coopérant avec le réseau ENIC ainsi qu'avec le centre d'informations sur l'éducation en Europe, EURYDICE, renseignent précisément, dans chaque pays, sur les conditions de la reconnaissance des diplômes.

En Pologne, ce rôle est accordé au Bureau de la reconnaissance des diplômes et de l'échange international (www.buwiwm.edu.pl).

Informations fondamentales sur l'enseignement supérieur en Pologne

Les écoles supérieures polonaises se divisent en écoles d'État (publiques), gratuites pour les étudiants polonais (et à partir du mois de mai 2004, pour les étudiants de l'Union européenne, abstraction faite des études du soir, externes et celles de sessions de week-end) et écoles non publiques, dites aussi privées – payantes. Les deux types d'écoles agissent d'après les mêmes principes, c'est à dire forment aux mêmes facultés, dans les mêmes cycles, réalisent le même programme minimum, disposent de la même documentation et possèdent les mêmes droits d'attribuer des titres professionnels.

Les grandes écoles polonaises recouvrent les universités, les académies, les écoles techniques supérieures ainsi que les écoles supérieures spécialisées (économiques, agronomiques, artistiques, militaires, d'éducation physique et d'autres). Les pages internet du Ministère polonais de l'Éducation nationale et du sport (www.men.gov.pl) ou la Fondation COPERNICUS informent de façon détaillée sur les formations spécialisées des grandes écoles particulières.

Les études en Pologne se déroulent dans différents systèmes : de jour (stationnaire), du soir (dans les heures de l'après-midi), externe (sans activités obligatoires) et enfin, celui en forme de sessions le samedi et le dimanche.

En Pologne, les études durent de 3 à 6 ans, cela dépend de la faculté et du cycle d'études. Les écoles offrent les études de maîtrise ou les études au niveau supérieur professionnel (de licence ou d'ingénieur) ainsi que la maîtrise, pour les titulaires d'une licence ou d'un diplôme d'ingénieur. Les études de licence durent au moins trois ans, celles d'ingénieur, au moins trois ans et demi ; les études de maîtrise, le plus souvent, durent cinq ans, mais il y a des écoles où elles peuvent durer quatre ans. Pour les diplômés des études supérieures professionnelles, de licence ou d'ingénieur, les études durent au moins un an et demi . Les études de médecine et la formation des vétérinaires se font en six ans.

Les études de type universitaire se divisent en deux étapes. La première étape (environ trois ans) consiste surtout à acquérir des connaissances générales, théoriques et pratiques, l'autre (deux ans) assure les connaissances spécialisées et la pratique scientifique. Cette étape s'achève sur la rédaction d'un mémoire et l'élaboration d'un travail de recherche.

Les écoles supérieures polonaises confèrent aux diplômés le titre de licencié ou d'ingénieur qu'on obtient après avoir terminé les études professionnelles. Dès la fin des études complémentaires de maîtrise , on obtient le titre de licencié, d'ingénieur diplômé, de médecin ou un autre équivalent, comme par exemple licencié es sciences de l'éducation, licencié en Art, architecte diplômé, médecin stomatologue, médecin vétérinaire.

Le titre scientifique de docteur est conféré à la personne qui possède déjà le titre professionnel de licencié ou un autre équivalent, qui a écrit sa thèse de doctorat et a passé ses examens de doctorat. Le titre de docteur d'État est accordé à celui qui a déjà le titre de docteur et dont les ouvrages scientifiques ou artistiques sont nombreux, qui a présenté sa thèse de doctorat d'État, stimulant le développement d'une discipline scientifique définie, a passé le colloque de doctorat d'État, et a donné une conférence de doctorat d'État, positivement appréciée, par le conseil de faculté ou le conseil scientifique, ou bien par une autre unité administrative de l'école supérieure.

Le titre scientifique de docteur d'État est subordonné à la confirmation de la Commission centrale.

Dans le domaine de l'art et des disciplines artistiques, on confère aussi le titre de docteur ou de docteur d'État.

Quant au titre scientifique de professeur, c'est le Président de la République de Pologne qui le décerne, en acte de reconnaissance de l'oeuvre scientifique et didactique du candidat.

Les diplômes et titres scientifiques obtenus dans les écoles non publiques ont la même valeur que ceux conférés dans les écoles d'État.

Être en bonne santé

Les étrangers qui étudient en Pologne ont droit à l'assurance facultative de santé auprès du Fonds national de la santé. Il suffit seulement d'adresser une demande par écrit au Fonds National de la santé. Ce type d'assurance autorise à bénéficier des soins médicaux selon les mêmes principes qui concernent les citoyens polonais.

Les étudiants assurés ont à leur disposition des dispensaires universitaires et des centres médicaux. Les cotisations pour l'assurance maladie de l'étranger séjournant en Pologne - en qualité d'étudiant ou de participant aux études de doctorat ou de diplômé en stage obligatoire - constitue le quota équivalent de subside constant de l'aide sociale. Actuellement, il atteint la somme de 418 zlotys (l'an 2003). Si l'étudiant (ou participant

aux études de doctorat ou diplômé faisant son stage obligatoire) est reconnu d'origine polonaise, conformément à la loi de rapatriement, la cotisation est alors réglée par l'école supérieure ou l'institution organisant les études de doctorat. L'essentiel est de présenter le certificat d'assurance maladie délivré par le consul de la République de Pologne, attestant l'origine polonaise de l'intéressé.

Pour d'autres étrangers se formant en Pologne, sauf les trois catégories mentionnées ci-dessus, les cotisations mensuelles d'assurance maladie, s'élèvent actuellement, à environ 2. 300 zlotys (en 2003).

Les étrangers, bénéficiaires de l'assurance au Fonds national de la santé, sont exemptés d'une taxe supplémentaire.

Les participants des cours de langue sont soumis aux mêmes règles que les étudiants.

Les étrangers faisant leurs études de doctorat, en auditeurs libres (sauf pour les études de doctorat) peuvent s'assurer, mais leurs cotisations se situent au niveau du deuxième cas, analysé ci-dessus.

Le fait d'être boursier du gouvernement de la République de Pologne ou d'étudier selon d'autres conditions financières n'a aucune influence sur le montant de la cotisation payée.

Les étudiants qui ne se décident pas à payer l'assurance maladie, peuvent bénéficier, à leurs frais, des soins médicaux dans des cabinets privés, des dispensaires et dans les hôpitaux. Tous les étudiants étrangers ont la possibilité de contracter une assurance complémentaire contre les accidents.

À partir de mai 2004, les étudiants, citoyens des pays membres de l'Union européenne, faisant leurs études en Pologne, pourront profiter des prestations en nature conformément à l'arrêté(brak bliższych danych dot. owego rozporządzenia)

Étudier avec plaisir

Les étudiants peuvent profiter des foyers d'étudiants, des cantines, des clubs et des centres de sport et de loisir. Les foyers d'étudiants disposent, le plus souvent, de chambres à deux ou trois lits, équipées, d'une cuisine standard, d'une salle de bains, d'un téléphone et d'un accès à internet. En plus, les étudiants disposent de salles d'études et de télévision, de cafés, de petits restaurants, poste, boutiques, kiosques, xéro, blanchisserie. De nombreux étudiants louent une chambre chez un particulier ou un appartement indépendant. Les agences immobilières aident à trouver un logement convenable. La meilleure période de recherches de l'appartement se situe sur les mois de vacances. Les étudiants peuvent prendre leurs repas dans les cantines de foyers d'étudiants ou dans de multiples fast-foods, milk-bars, pizzeria, ou de petits restaurants où l'on sert des plats simples mais délicieux. Un programme attrayant de loisirs est garanti par les autorités universitaires et les organisations d'étudiants. En Pologne, la vie estudiantine est très animée : cabarets littéraires, cinéclubs, fondations, clubs sportifs, chorales universitaires, ensembles de chant et de danse. On constate une grande variété de périodiques, de théâtres d'étudiants, de cercles d'intérêts et d'organisations de charité.

Travail

Les institutions d'étudiants organisent des forums de l'emploi au cours desquels plusieurs firmes présentent leurs offres de pratiques, de stages et de programmes éducatifs pour les étudiants et les diplômés. Les étudiants s'engagent le plus souvent dans des emplois occasionnels : leçons particulières, service dans les pubs, travaux de secrétariat, création

des programmes informatiques et de bases de données, soins aux personnes âgées, garde d'enfants, service de campagnes publicitaires, etc.

Conformément aux règlements obligatoires en Pologne, seuls les étrangers faisant leurs études journalières ont le droit de travailler pendant les vacances, durant une période ne dépassant pas trois mois, sans nécessité d'avoir une permission officielle.

Adresses choisies

Ministère de l'Éducation nationale et du sport
25, avenue Szucha
00-918 Warszawa
tél. +48 (22) 628 04 61, +48 (22) 629 72 41
<http://www.menis.gov.pl>

Ministère des Affaires étrangères
23, avenue Szucha
00-580 Varsovie
tél. +48 (22) 523 90 00
<http://www.msz.gov.pl>

Bureau de la reconnaissance des diplômes et de l'échange international
13, rue Smolna
00-375 Varsovie
tél. +48 (22) 826 74 34
fax +48 (22) 826 28 23
<http://www.buwiwm.edu.pl>

Cours préparatoire de langue polonaise pour les étrangers

1) Étude de la langue polonaise pour les étrangers, à l'Université de Lodz
21/23, rue Matejki
90-231 Lodz
tél. +48 (22) 635 47 00
fax +48 (22) 678 47 06
<http://www.uni.lodz.pl/sjpd>

2) Centre de la langue et de la culture polonaises pour les Polonais établis à l'étranger et les étrangers, à l'Université Marie Curie-Sklodowska
18, rue Weteranow
20-038 Lublin
tél. +48 (81) 533 27 86
fax +48 (81) 537 56 15
<http://www.cjpk.umcs.lublin.pl/>

3) Centre international de la formation et des études d'urbanisme
1, rue Skarzynskiego
31-866 Cracovie
tél. +48 (12) 649 22 77
fax +48 (12) 648 49 50
e-mail: pojuchno@cyf-kr.edu.pl

4) Étude de la langue polonaise pour les étrangers, à l'École Polytechnique de Wroclaw
27, rue Wybrzeze Wyspianskiego
50-370 Wroclaw
tél. +48 (71) 320 22 23, 320 31 17

fax +48 (71) 320 22 23
<http://www.snjo.pwr.wroc.pl>
e-mail: studium@snjo.pwr.wroc.pl

5) Centre de la culture et de la langue polonaises pour les Polonais établis à l'étranger et les étrangers "POLONUS", à l'Université de Rzeszow
16 C, rue Rejtana
35-959 Rzeszow
tél./fax +48 (17) 85 911 95, +48 (17) 86 25 628 poste intérieur 1059, 1060
e-mail: centrumpolonus@poczta.onet.pl

Eurydice
www.eurydice.org
Bureau polonais EURYDICE.....
Eurydice (Fondation du développement du système d'éducation)
43, rue Mokotowska
00-551 Warszawa
tél. (22) 629 25 74 poste intérieur 36
fax (22) 622 37 10
e-mail: anna.smoczynska@socrates.org.pl
Internet: www.socrates.org.pl/eurydice

NARIC
<http://europa.eu.int/comm/education/socrates/agenar.html>

Adresses des centres du réseau ENIC/NARIC: enic.cepes.ro/cgi-bin/enic.plx

Informations de la Commission européenne sur l'éducation en Europe
http://europa.eu.int/comm/education/index_en.html
<http://culture.coe.fr/edu/eng>

Déclaration de Bologne
<http://www.bologna-berlin2003.de>

EUA (European University Association)
<http://www.unige.ch/eua>

EURASHE (European Association of Institutions in Higher Education)
<http://www.unige.ch/eua>

De grandes écoles polonaises, de plus en plus nombreuses, deviennent accessibles aux personnes handicapées, grâce à l'élimination des barrières architectoniques et à l'application des systèmes d'aide. L'étudiant handicapé peut compter sur l'adaptation de la manière de passer ses examens (celui d'entrée y compris) aux limitations résultant de son handicap. Dans la plupart des grandes écoles, les intérêts des personnes handicapées et l'aide témoignée à elles sont confiés à leur plénipotentiaire.

Informations générales en anglais

www.buwilm.edu.pl

www.mnii.gov.pl / choisissez version anglaise / other links /science in Poland / directory of scientific institutions / main menu nr 3 d

www.krasp.org.pl / choisissez version anglaise / publications

www.poland.pl/education/universities/index.htm